

# REGISTRE DES COMPTES RENDUS

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE

### LA GARDE-ADHÉMAR



#### Compte rendu de la séance du Conseil municipal du mercredi 06 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 06 avril 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15; Présents : 08 ; Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2022.

**Présents** : Mr LAPLANCHE-SERVIGNE François

Mme MILHAUD Agnès – Mme COSSIN Sabine - Mr WINAUD-TUMBACH Georges

M. BARBET Christine - CHALET Martine - HERBERT Maria - BESSON-LLORET Véronique

**Absents** : Mr SIMONIN Georges - Mme ROLLAND Antoinette - BIRADES TROCCAZ Emilie – Mr GAMET Jean-François - FABRE Nicolas – FARJON Jean-Marc - TERLUTTE Guillaume -

**Procurations,**

SIMONIN Georges, donne procuration à WINAUD Georges

BIRADES TROCCAZ Emilie, donne procuration à COSSIN Sabine

FABRE Nicolas, donne procuration à LAPLANCHE-SERVIGNE François

ROLLAND Antoinette, donne procuration à MILHAUD Agnès

GAMET Jean-François, donne procuration à WINAUD-TUMBACH Georges

**Secrétaire de séance** : MILHAUD Agnès

.....  
Après lecture de la convocation et de l'ordre du jour,

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal, l'ajout d'une délibération supplémentaire, n°29 Fixation des modalités de mise en œuvre du Compte épargne temps (CET)

Accord du Conseil Municipal.

**Ouverture de la séance :**

Election de la ou du secrétaire de séance, Madame MILHAUD Antoinette

- Validation du PV de la séance précédente du 17/02/2022 – aucune remarque – vote à l'unanimité.

## **Délibération n° 2022-15 : Délibération de mise en place de provision sur le budget « eau et assainissement » pour 2022**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, notre mise en place de provisions par délibération n° 2021-06 du 24/03/2021 à partir de 2021 ; avec le choix de l'option « provision semi-budgétaire – régime de droit commun »

Les collectivités sont incitées à provisionner les risques :

"Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Évaluées en fin d'exercice, elles doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges.

Elles n'ont pas vocation à servir à la constitution de réserves budgétaires, à couvrir des charges futures d'amortissement ou de renouvellement de biens, à financer l'augmentation future des charges annuelles récurrentes ou la diminution future de recettes annuelles récurrentes.

Elles n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que dans deux cas :

- soit lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable ;
- soit lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation."

Le montant à provisionner minimum correspond à 15% des créances de plus de 2 ans :

Pour des provisions semi-budgétaires de droit commun :

L'ordonnateur émet un **mandat au compte 68** pour constituer la dotation. Le comptable enregistre le mandat dans la comptabilité budgétaire et débite dans sa comptabilité générale le compte 68 par le crédit du compte de provision à terminaison 1 (15..1, 29..1, 39..1, 49..1 et 59..1.)

Il s'agit d'une **opération d'ordre semi-budgétaire**. La terminaison 1 s'applique aux comptes retraçant des provisions semi-budgétaires.

La non-budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise.

En conséquence, les comptes de provisions à terminaison 1 ne participent pas au calcul du besoin de financement de la section d'investissement. Ils sont uniquement mouvementés par le comptable.

M. le Maire propose donc **une provision à hauteur de 3 500.00 euros**.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Valide** les propositions du maire comme énoncée ci-dessus
- **Signale** que les crédits seront être prévu au BP eau et assainissement 2022

## **Délibération n° 2022-16 : Délibération de mise en place de provision sur le budget « commune » pour 2022**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, notre mise en place de provisions par délibération n° 2021-07 du 24/03/2021 à partir de 2021 ; avec le choix de l'option « provision semi-budgétaire – régime de droit commun »

Les collectivités sont incitées à provisionner les risques :

"Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Évaluées en fin d'exercice, elles doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges.

Elles n'ont pas vocation à servir à la constitution de réserves budgétaires, à couvrir des charges futures d'amortissement ou de renouvellement de biens, à financer l'augmentation future des charges annuelles récurrentes ou la diminution future de recettes annuelles récurrentes.

Elles n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que dans deux cas :

- soit lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable ;
- soit lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation."

Le montant à provisionner minimum correspond à 15% des créances de plus de 2 ans :

Pour des provisions semi-budgétaires de droit commun :

L'ordonnateur émet un **mandat au compte 68** pour constituer la dotation. Le comptable enregistre le mandat dans la comptabilité budgétaire et débite dans sa comptabilité générale le compte 68 par le crédit du compte de provision à terminaison 1 (15..1, 29..1, 39..1, 49..1 et 59..1.)

Il s'agit d'une **opération d'ordre semi-budgétaire**. La terminaison 1 s'applique aux comptes retraçant des provisions semi-budgétaires.

La non-budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise.

En conséquence, les comptes de provisions à terminaison 1 ne participent pas au calcul du besoin de financement de la section d'investissement. Ils sont uniquement movimentés par le comptable.

M. le Maire propose donc **une provision à hauteur de 1 500.00 euros**.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Valide** les propositions du maire comme énoncée ci-dessus
- **Signale** que les crédits seront été prévu au BP COMMUNE 2022

**Délibération n° 2022-17 : Vote du Compte de Gestion eau et assainissement 2021**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour **le service de l'eau potable et assainissement**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

	Crédits prévus	réalisés
Fonctionnement dépense	306 094.04	182 451.72
Fonctionnement recette	306 094.04	214 377.30
<b>Résultat fonctionnement</b>		<b>+ 31 925.58</b>
<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>+ 131 519.62</b>
Investissement dépense	801 312.49	115 657.45
Investissement recette	801 312.49	146 455.17
<b>Résultat investissement</b>		<b>+ 30 797.72</b>
<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>+ 585 360.21</b>

Considérant que la gestion est régulière,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECLARE,  
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 0 abstentions**

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- **Signale** qu'aucune réserve a été annotée
- N'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2022-18 : Vote du Compte Administratif eau et assainissement 2021**

Monsieur le maire présente **Le Compte Administratif « eau et assainissement »** pour l'année 2021 :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2021	REAL 2021		PREVUS 2021	REAL 2021
011 Charges à caractère général	51 800	53 281.56	013 Atténuation de charges	00	00
012 Charges de personnel et assimilés	32 000	24 107.01	70 Produits des services	190 000	201 897.56
014 atténuations de produits	44 000	33 843.00	74 Dotations et subventions	3 000	
65 Autres charges de gestion courantes	4 500	0	75 Autres produits	0	0
<b>S/total dépenses de gestion des services</b>	<b>132 300</b>	<b>111 231.57</b>	<b>S/total recettes de gestion des services</b>	<b>193 000</b>	<b>201 897.56</b>
66 Charges financières	30 000	22 236.98	76 Produits financiers	0	0
67 Charges exceptionnelles	6 500	28.00	77 produits exceptionnelles	500	0.18
68 dotations aux provisions	2 500		78 reprise sur provisions	0	0
022 Dépenses imprévues	694.04	0			
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>171 994.04</b>	<b>133 496.55</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>193 500</b>	<b>201 897.74</b>
				0	0
<b>OPERATION D'ORDRE</b>			<b>OPERATION D'ORDRE</b>		
68 dotations aux amortissements					
042 op . ordre transfert entre section	58 600	48 955.17	042 op . ordre transfert entre section	13 000	12 479.56
Virement à la section d'investissement = total recette – dépenses			Résultat cumulé et affecté	99 594.04	
023 virement section investis.	75 500				
				0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>306 094.04</b>	<b>182 451.72</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>306 094.04</b>	<b>214 377.30</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2021	REAL 2021		PREVUS 2021	REAL 2021
			<b>Subventions chp 13</b>	40 000	25 000
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (études)	53 000	0	<b>Chapt 16 emprunt</b>		
Chapitre 21 immobilisations corporelles (achat matériels)	240 000	57 236.91	Chap 21 immobilisation corporelles		
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	442 500	0			
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>735 500</b>	<b>57 236.91</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>40 000.00</b>	<b>25 000.00</b>
			10 dotations	150	0
16 Remb emprunts	52 000	45 940.98	<b>Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)</b>	<b>72 500</b>	<b>72 500</b>
020 Dép. imprévues	812.49		138 autres subventions		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>788 312.49</b>	<b>103 177.89</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>112 650.00</b>	<b>97 500</b>
041 opération ordre transfert section	0	0	040 opération ordre transfert section (amortis.)	58 600	48 955.17
040 opération ordre transfert section (amortis.)	13 000	12 479.56	041 opération patrimoniales	0	0
			<b>021 Autofinancement (vient du fonctionnement)</b>	<b>75 500</b>	
<b>Report déficitaire</b>			<b>Report excédentaire</b>	<b>554 562.49</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>801 312.49</b>	<b>115 657.45</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>801 312.49</b>	<b>146 455.17</b>

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré et par 12 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions (Mr le maire ne participe pas au vote)**

- Vote le compte administratif 2021, du service eau et assainissement

**Délibération n° 2022-19 : DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION pour le Service de Distribution d'Eau Potable et Assainissement de LA GARDE ADHEMAR**

Le compte administratif de l'année 2021 fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

	TOTAL	Dont service EAU	dont ASSAINIS
Recettes (total émission des titres de recettes).....:	<b>214 377.30 €</b>	138 165.15	76 212.15
Dépenses (total émission des mandats).....:	<b>182 451.72 €</b>	113 848.39	68 603.33
<b>Soit un résultat excédentaire de fonctionnement.</b>	<b>31 925.58 €</b>	24 316.76	7 608.82

**SECTION INVESTISSEMENT :**

	TOTAL	Dont service EAU	dont ASSAINIS
Recettes (total émission des titres de recettes).....:	<b>146 455.17 €</b>	119 858.91	26 596.26
Dépenses (total émission des mandats).....:	<b>115 657.45 €</b>	49 717.79	65 939.66
<b>Soit un résultat excédentaire d'investissement</b>	<b>30 797.72 €</b>	70 141.12	- 39 343.40

**Compte tenu du résultat de fonctionnement excédentaire reporté des exercices antérieurs, La somme disponible pour l'affectation s'élève à ..... 131 519.62 €**

(Excédent reporté année N-1 : 99 594.04 € + résultat de cet exercice 31 925.58 €)

(Pour mémoire résultat cumulé investissement = 554 562.49 € résultat N-1 + résultat de cette année 30 797.72 € = **585 360.21 €** et résultat cumulé avec ajout des restes à réaliser, recettes + 0 et dépenses + 28 211 = 557 149.21)

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions**

**Décide d'affecter :**

En report à nouveau la somme de ..... **101 519.62 €**  
Sur le compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de **30 000.00 €**

Pour information répartition de l'affectation résultat cumulé

**FONCTIONNEMENT :**

SERVICE	SOLDE N -1	RESULTAT N	RESULTAT CUMULE	AFFECTATION REPORT A NOUVEAU	AFFECTATION INVESTISSEMENT COMPTE 1068
EAU	91 250.00	24 316.76	115 566.76	90 566.76	25 000
ASSAINISSEMENT	8 344.04	7 608.82	15 952.86	10 952.86	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>99 594.04</b>	<b>31 925.58</b>	<b>131 519.62</b>	<b>101 519.62</b>	<b>30 000</b>

**INVESTISSEMENT :**

SERVICE	SOLDE N - 1	RESULTAT N	RESULTAT CUMULE	AFFECTATION REPORT A NOUVEAU
EAU	521 210.59	70 141.12	591 351.71	575 360.21
ASSAINISSEMENT	33 351.90	- 39 343.40	- 5 991.50	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>554 562.49</b>	<b>30 797.72</b>	<b>585 360.21</b>	<b>585 360.21</b>

**Délibération n° 2022-20 : Vote Budget primitif Eau & assainissement 2022**

Monsieur le maire présente **Le budget primitif « eau et assainissement »** pour l'année 2022 :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2021	VOTER 2022		PREVUS 2021	VOTER 2022
011 Charges à caractère général	51 800	71 400	70 Produits des services	190 000	200 000
012 Charges de personnel et assimilés	32 000	32 000			
014 Atténuation de produits	44 000	44 000	74 Dotations et subventions	3 000	3 000
65 Autres charges de gestion courantes	4 500	4 500	75 Autres produits	0	0
			013 Atténuation de charges	00	00
<b>S/total dépenses de gestion des services</b>	<b>132 300</b>	<b>151 900</b>	<b>S/total recettes de gestion des services</b>	<b>193 000</b>	<b>203 000</b>
66 Charges financières	30 000	25 000			
67 Charges exceptionnelles	6 500	5 000	76 Produits financiers	0	0
68 dotations aux provisions	2 500	3 500	77 produits exceptionnelles	500	500
022 Dépenses imprévues	694.04	619.62	78 reprise sur provisions	0	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>171 994.04</b>	<b>186 019.62</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>193 500</b>	<b>203 500</b>
				0	0
<b>OPERATION D'ORDRE</b>			<b>OPERATION D'ORDRE</b>		
68 dotations aux amortissements					
042 op . ordre transfert entre section	58 600	59 400	042 op . ordre transfert entre section	13 000	15 400
Virement à la section d'investissement = total recette – dépenses réelles	75 500	75 000	Résultat cumulé N-1 affecté	99 594.04	101 519.62
023 virement section investis.				0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>306 094.04</b>	<b>320 419.62</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>306 094.04</b>	<b>320 419.62</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2021	VOTER 2022		PREVUS 2021	VOTER 2022
Report déficitaire			Report excédentaire	554 562.49	585 360.21
			13 subventions	40 000	300 000
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (études)	53 000	49 804 <i>Dont RAR 24 804</i>	<b>Chapt 16 emprunt</b>	0	<b>850 000</b>
Chapitre 21 immobilisations corporelles (achat matériels)	240 000	58 407 <i>Dont RAR 3 407</i>	Chap 21 immobilisation corporelles	0	
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	442 500	1 732 000			
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>735 500</b>	<b>1 840 211</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>594 562.49</b>	<b>1 735 360.21</b>
			10 dotations	150	8 802
16 Remb emprunts	52 000	52 000	<b>Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)</b>	72 500	<b>30 000</b>
Dép. imprévues	812.49	951.21		0	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>788 312.49</b>	<b>1 893 162.21</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>667 212.49</b>	<b>1 774 162.21</b>
040 opérations ordre transfert section	13 000	15 400	040 opérations ordre transfert section (amortis.)	58 600	59 400
041 opération patrimoniales			041 opération patrimoniales	0	0
			<b>Autofinancement (vient du fonctionnement)</b>	75 500	<b>75 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>801 312.49</b>	<b>1 908 562.21</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>801 312.49</b>	<b>1 908 562.21</b>

### **Le Conseil municipal, après avoir délibéré et par 13 voix pour et 00 voix contre et 0 abstentions**

- **Vote** le budget primitif 2022, du service eau et assainissement

### **Délibération n° 2022-21 : Vote du Compte de Gestion commune 2021**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour **la Commune**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

	Crédits prévus	réalisés
Fonctionnement dépense	1 845 288.33	1 362 878.78
Fonctionnement recette	1 845 288.33	1 303 665.50
<b>Résultat fonctionnement</b>		<b>- 59 213.28</b>
<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>+ 519 202.65</b>
Investissement dépense	979 490.18	498 187.00
Investissement recette	979 490.18	300 583.56
<b>Résultat investissement</b>		<b>- 197 603.44</b>
<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>+ 237 394.74</b>

Considérant que la gestion est régulière,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2021** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2022-22 : Vote du Compte Administratif commune 2021**

Monsieur le maire présente **Le Compte Administratif « commune »** pour l'année **2021** :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2021	REAL 2021		PREVUS 2021	REAL 2021
011 Charges à caractère général	493 900	353 739.81	013 Atténuation de charges	20 000	6 624.18
012 Charges de personnel et assimilés	690 000	646 271.29	70 Produits des services	50 500	67 467.05
014 Atténuation de produits	147 993	119 273.00	73 Impôts et taxes Dont 3 taxes (TH,TFNB,TFB) et CFE	990 983	1 016 701.00
65 Autres charges de gestion courantes	227 000	180 513.21	74 Dotations et subventions	192 190	197 491.11
656 frais fonct. Groupes d'élus	0	0	75 Autres produits	13 000	13 938.25
<b>S/total dépenses de gestion des services</b>	<b>1 558 893</b>	<b>1 299 797.31</b>	<b>S/total recettes de gestion des services</b>	<b>1 226 673.00</b>	<b>1 302 221.59</b>
66 Charges financières	60 000	46 197.14			
67 Charges exceptionnelles	13 200	6 207.33	76 Produits financiers	200	194.71
68 dotations aux amortissements	15 000		77 produits exceptionnels	0	1 249.20
022 Dépenses imprévues	4 195.33	0	78 reprise sur provisions	0	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 651 288.33</b>	<b>1 352 201.78</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 226 873.00</b>	<b>1 303 665.50</b>
042 op . ordre transfert entre section	24 000	10 677.00	042 op . ordre transfert entre section	0	0
Virement à la section d'investissement = total recette – dépenses			002 Résultat cumulé	578 415.93	
023 virements section investis.	170 000				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 845 288.33</b>	<b>1 362 878.78</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 845 288.33</b>	<b>1 303 665.50</b>



## INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2021	REAL 2021		PREVUS 2021	REAL 2021
			Subventions chp 13	61 992	14 214.00
			Chapt 16 emprunt		0
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (études)	88 400.00	35 346.00			
Chapitre 204 subv équipement	0	0			
Chapitre 21 immobilisations corporelles (achat matériels)	559 728.00	386 108.38	Chap 21 immobilisation corporelles	0	0
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	250 000.00	0			0
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>898 128.00</b>	<b>421 454.38</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>61 992</b>	<b>14 214.00</b>
10 dotations réserves	0	0	10 dotations	38 500	25 692.56
16 Remb emprunts	80 000	76 732.62	Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)	250 000	250 000.00
020 Dép. imprévues	1 362.18		138 autres subventions		
			165 dépôts et cautionnements		0
			024 produits de cession		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>979 490.18</b>	<b>498 187.00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>350 492.00</b>	<b>289 906.56</b>
040 opération ordre transfert sect		0	040 opération ordre transfert section	24 000	10 677.00
041 opération ordre patrimoniales	0	0	041 opération ordre patrimoniales	0	0
			021 Autofinancement (vient du fonctionnement)	170 000	
Report déficitaire			001 Report exed	434 998.18	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>979 490.18</b>	<b>498 187.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>979 490.18</b>	<b>300 583.56</b>

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré et par 12 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)**

**- Vote le compte administratif 2021, de La Commune**

### Délibération n° 2022-23 : Détermination et Affectation Résultat commune 2021

**DETERMINATION DU RESULTAT 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION pour commune de LA GARDE ADHEMAR et incorporation du résultat du CCAS après dissolution.**

Le compte administratif de l'année 2021 pour le budget « commune » fait apparaître les résultats suivants :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Recettes (total émission des titres de recettes).....:	1 303 665.50 €
Dépenses (total émission des mandats).....:	1 362 878.78 €
<b>Soit un résultat déficitaire de fonctionnement.</b>	<b>59 213.28 €</b>

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes (total émission des titres de recettes).....:	300 583.56 €
Dépenses (total émission des mandats).....:	498 187.00 €
<b>Soit un résultat Déficitaire de .....</b>	<b>197 603.44 €</b>

**Compte tenu du résultat de fonctionnement excédentaire reporté des exercices antérieurs,**

**la somme disponible pour l'affectation s'élève à ..... 519 202.65 €**  
(Excédent reporté N-1 : 578 415.93 € + résultat de cet exercice - 59 213.28 €)

**Il est signalé qu'à la suite de la dissolution de notre CCAS au 31/12/2021 et incorporation au budget général de la commune, le résultat de clôture du CCAS, positif de 12 601.60 euros ; soit une nouvelle somme disponible pour l'affectation de 531 804.25 € ( 519 202.65 + 12 601.60)**

(Pour mémoire résultat cumulé investissement = 434 998.18 € résultat N-1 + résultat année - 197 603.44 € = **237 394.74 €** et résultat cumulé avec ajout des restes à réaliser, recettes + 50 000 et dépenses - 27 600 = 259 794.74 €)

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions**

**Décide d'affecter :**

En report à nouveau la somme de ..... **481 804.25 €**

Sur le compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de **50 000.00 €**

### **Délibération n° 2022-24 : Vote du taux des 3 taxes communales d'imposition 2022**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter le taux communal des 3 taxes d'imposition de notre commune. Après avoir donné les taux et bases des années dernières ainsi que les moyennes départementales et nationales, et le montant à prévoir pour équilibrer notre budget primitif ; Monsieur le Maire propose les taux ci-dessous :

**La proposition est une augmentation des taux communaux de 1% pour l'année 2022, soit :**

#### **TAXE D'HABITATION :**

Pour mémoire taux depuis 2011= 13.43 %..... à partir 2020, plus de pouvoir de décision du Conseil Municipal.

#### **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :**

Pour mémoire taux depuis 2011 = **9.45 %** (et ajout en 2021 de la part départementale, soit un total de 24.96%)..... **Proposition taux 2022 = 25.21 %**

#### **TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI :**

Pour mémoire taux depuis 2011 = **49.08 %**..... **Proposition taux 2022 = 49,57 %**

#### **COTIS. FONCIERE DES ENTREPRISE**

Pour mémoire taux depuis 2011 = **24.24 %**..... **Proposition taux 2022 = 24,48 %**

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
et par 12 voix pour et 01 voix contre ( HERBERT Maria) et 00 abstention**

**- Décide de voter les taux proposés par Mr le Maire ci-dessus soit une augmentation de 1% des taux des 3 taxes pour 2022**

**- autorise le maire à signer l'état 1259 COM.**

## Délibération n° 2022-25 : Vote Budget primitif commune 2022

Monsieur le maire présente **Le Budget Primitif « commune »** pour l'année 2022 :

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2021	PREVUS 2022		PREVUS 2021	PREVUS 2022
011 Charges à caractère général	493 900	468 759.25	70 Produits des services	50 500	68 500
012 Charges de personnel et assimilés	690 000	750 000	731 Impôts et taxes Dont 3 taxes (TH, TFNB, TFB) et CFE	990 983	1 007 467
65 Autres charges de gestion courantes	227 000	226 100	74 Dotations et subventions	192 190	207 381
014 Atténuation de produits	147 993	132 993	75 Autres produits	13 000	14 000
			013 Atténuation de charges	20 000	20 000
<b>S/total dépenses de gestion des services</b>	<b>1 558 893</b>	<b>1 577 852.25</b>	<b>S/total recettes de gestion des services</b>	<b>1 226 673</b>	<b>1 317 348</b>
66 Charges financières	60 000	55 000			
67 Charges exceptionnelles	13 200	3 500	76 Produits financiers	200	200
68 dotations aux provisions	15 000	1 500	77 produits exceptionnelles	0	0
022 Dépenses imprévues	4 195.93	0	78 reprise sur provisions		0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 651 288.93</b>	<b>1 637 852.25</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 226 873</b>	<b>1 317 548</b>
					0
<b>OPERATION D'ORDRE</b>			<b>OPERATION D'ORDRE</b>		
				0	
042 opération ordre transfert entre section	24 000	64 000	042 opération d'ordre		
043 opération ordre intérieur de section			043 opération d'ordre intérieur de section		
Virement à la section d'investissement = total recette - dépenses réelles			002 Résultat cumulé	578 415.93	481 804.25
023 virements section investis.	170 000	97 500			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 845 288.93</b>	<b>1 799 352.25</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 845 288.93</b>	<b>1 799 352.25</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2021	PREVUS 2022		PREVUS 2021	PREVUS 2022
			Subventions chp 13	<b>61 992</b> Dont RAR 17 592	<b>111 000</b> Dont RAR 50 000
			Chapt 16 emprunt		200 000
Chapitre 20 immobilisation incorporelles (études)	88 400 dont RAR <b>31 200</b>	50 000 dont RAR 8 930			
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	0	100 000			
Chapitre 21 immobilisation corporelles (achat matériels)	559 728 Dont RAR 27 268	295 264.74 Dont RAR 18 670	Chap 21 immobilisation corporelles		
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	250 000	340 000			
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>898 128</b>	<b>768 264.74</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>61 992</b>	<b>311 000</b>
10 dotations	0	0	10 dotations	38 500	105 370
16 Remb emprunts	80 000	80 000	Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)	250 000	50 000
27 Créances sur Collect. Territ.					
020 Dép. imprévues	1 362.18	0	138 autres subventions		
			024 produits des cessions		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>979 490.18</b>	<b>865 264.74</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>350 492</b>	<b>466 370</b>
040 opérations ordre transfert secti			040 opérations ordre transfert section	24 000	64 000
041 opérations ordre patrimoniales Cpte 2041642		98 000	041opérations ordre patrimoniales	0	98 000
			021 Autofinancement (vient du fonctionnement)	170 000	97 500
Report déficitaire			Report excédentaire	434 998.18	237 394.74
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>979 490.18</b>	<b>963 264.74</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>979 490.18</b>	<b>963 264.74</b>

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré et par 12 voix pour et 00 voix contre et 01 abstentions (HERBERT Maria)**

- Vote le Budget Primitif 2022, de La Commune

**Délibération n° 2022-26 : Validation projet « renforcement souterrain des réseaux électriques RD472, route du Val des Nymphes avec création d'un poste HTA et financement établi par le SDED**

M. le Maire précise qu'à la suite de la validation de nos différents travaux d'aménagement de la RD 472 en secteur agglomération, délibération N° 2022-04 du 17/02/2022, il y a lieu maintenant de valider la demande, du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme SDED, pour le projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur ce secteur, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

**Opération : « Renforcement souterrain des réseaux électriques RD472 route du Val des Nymphes avec création d'un poste HTA » Dossier : 261380036AER**

**Dépenses prévisionnelles HT ..... 215 910.95 €**  
Dont frais de gestion : 10 281.47 €)

### Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED : .....	172 728.76 €
<b>Participation communale.....</b>	<b>43 182.19 €</b>
Tva récupérable par maître d'ouvrage SDED.....	€

**MONTANT TOTAL de la participation communale : ..... 43 182.19 €**

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 13 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention

- **Approuve** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS
- **Atteste** que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme.
- **Précise** que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive.
- **Indique** que la participation de la commune sera budgétisée et pris en charge sur la **section d'investissement**.
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

### Délibération n° 2022-27 : Validation projet « électrification – effacement et fiabilisation des réseaux électriques RD472, route du Val des Nymphes avec création d'un poste HTA et financement établi par le SDED

M. le Maire précise qu'à la suite de la validation de nos différents travaux d'aménagement de la RD 472 en secteur agglomération, délibération N° 2022-04 du 17/02/2022, il y a lieu maintenant de valider la demande, du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme SDED, pour le projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur ce secteur, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

### Opération : « Electrification – Effacement et fiabilisation des réseaux électriques RD472 route du Val des Nymphes avec création d'un poste HTA, et dissimulation des réseaux téléphoniques » Dossier : 261380036ART

Dépenses prévisionnelles HT .....	74 214.91 €
Dont frais de gestion : 3 534.01 €)	

### Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED : .....	22 264.47 €
<b>Participation communale.....</b>	<b>51 950.44 €</b>
Tva récupérable par maître d'ouvrage SDED.....	€

### Opération : travaux de câblage

Dépenses prévisionnelles HT .....	4 498.77 €
Dont frais de gestion : €)	

### Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED : .....	661.32 €
<b>Participation communale.....</b>	<b>1 543.08 €</b>
Tva récupérable par maître d'ouvrage SDED.....	€

**MONTANT TOTAL de la participation communale : ..... 53 493.52 €**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré  
et par 12 voix pour et 00 voix contre et 01 abstention (HERBERT Maria)**

- **Approuve** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS
- **Atteste** que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme.
- **Précise** que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive.
- **Indique** que la participation de la commune sera budgétisée et pris en charge sur la **section d'investissement**.
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

**Délibération n° 2022-28 : Approbation du rapport d'activité du SDTV 26**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au SDTV 26

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux maires de chaque commune membre de tous les établissements publics de coopérations intercommunales.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2021.

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2021, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 00 abstentions**

- **Prend acte**, du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2021.

**OBJET : Fixation des modalités de mise en œuvre du Compte épargne temps (CET)**

M. le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps (CET) sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

**M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création d'un CET avait été délibéré le 14 décembre 2021. Suite à une erreur matérielle, le Centre de Gestion de La Drôme n'ayant pas validé cette création en session plénière du comité Technique, c'est le 28/03/2022 que ce dernier a rendu un avis conforme et favorable à la création d'un CET dans la commune, sous condition d'une nouvelle délibération dans des termes inchangés.**

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer comme suit les modalités d'application du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 01/01/2022 :

**L'alimentation du CET** : doit être effectuée par demande écrite de l'agent au terme de l'année civile, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Le compte épargne-temps peut être alimenté par le report de :

- Congés annuels, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 jours ou à l'équivalent de 4 semaines de congés pour les agents à temps partiel ou à temps non complet,
- Jours RTT (récupération du temps de travail),

**Information de l'agent** : Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés).

**Utilisation du CET** :

**1°) Prise de congés** : Les jours ainsi épargnés n'excédant pas quinze jours ne peuvent être utilisés par l'agent que sous forme de congés, dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité, de solidarité familiale ou d'un congé de proche aidant.

**2°) Compensation par indemnisation financière ou au titre de l'épargne retraite** :

Les jours épargnés excédant quinze jours peuvent être indemnisés forfaitairement ou versés au titre de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (pour les fonctionnaires relevant du régime spécial).

Ces options sont ouvertes pour les jours inscrits au CET entre le 16<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour.

Le choix de ces options doit intervenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

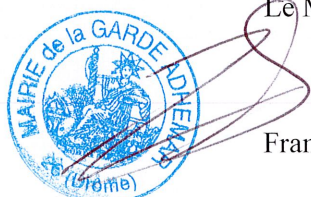
Le versement intervient dans l'année au cours de laquelle l'agent a exprimé son souhait.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **DÉCIDE** d'adopter les modalités ainsi proposées. Celles-ci complètent la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail. Des formulaires type (demande d'ouverture, alimentation) seront élaborés ;
- **Signale** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif.
- **Annule** et remplace la délibération n° 2021-63 du 14/12/2021.

Fin de séance à 20 h 40

Le Maire,



François LAPLANCHE SERVIGNE